Informations de base

2019/2194(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Constituer un héritage politique utile dans la perspective de l'année européenne du patrimoine culturel **Subject** 4.45.02 Programmes, actions culturelles et soutien 4.45.06 Patrimoine et cultures, circulation des oeuvres d'art	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CULT Culture et éducation	MELBĀRDE Dace (ECR)	11/12/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive ŠOJDROVÁ Michaela (EPP) RUIZ DEVESA Domènec (S&D) FARRENG Laurence (Renew) YENBOU Salima (Greens /EFA) COLLARD Gilbert (ID) GEORGOULIS Alexis (GUE /NGL)	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/12/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/10/2020	Vote en commission		
04/11/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0210/2020	Résumé
18/01/2021	Débat en plénière		
20/01/2021	Décision du Parlement	T9-0008/2021	Résumé
20/01/2021	Résultat du vote au parlement		
21/01/2021	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2019/2194(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/9/02086

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE646.985	25/02/2020	
Amendements déposés en commission		PE650.487	27/04/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0210/2020	04/11/2020	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0008/2021	20/01/2021	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2021)223	09/07/2021	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
MELBĀRDE Dace	Rapporteur(e)	CULT	24/03/2020	Europeana
MELBĀRDE Dace	Rapporteur(e)	CULT	19/02/2020	Europeana
MELBĀRDE Dace	Rapporteur(e)	CULT	05/02/2020	Europa Nostra

Constituer un héritage politique utile dans la perspective de l'année européenne du patrimoine culturel

2019/2194(INI) - 04/11/2020 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport d'initiative de Dace MELBĀRDE (ECR, LV) sur la constitution d'un héritage politique utile dans la perspective de l'Année européenne du patrimoine culturel.

Reconnaître la valeur du patrimoine culturel

Les députés soulignent que le patrimoine culturel européen est une source de mémoire et de connaissance qui renforce le sentiment commun d'appartenance, favorise la cohésion sociale et la compréhension mutuelle au sein de la société. Près d'un tiers des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco se situent dans l'EU-27. Plus de 300.000 personnes travaillent dans le secteur du patrimoine culturel, tandis que 7,8 millions d'emplois y sont indirectement liés.

Le rapport invite la Commission et les États membres à amplifier leur action pour protéger, renforcer et promouvoir la diversité linguistique à l'ère numérique, à inclure à part entière le patrimoine culturel des minorités présentes en Europe dans toute réflexion sur le patrimoine européen, et à soutenir les événements culturels et les festivals culturels traditionnels européens et paneuropéens compte tenu de leur rôle de sensibilisation à la richesse et à la diversité culturelles de l'Europe.

Éducation et compétences

Les députés réaffirment l'importance de l'inclusion de différentes formes artistiques, telles que la musique, le cinéma, le théâtre, la littérature, l'architecture et le design, dans les programmes scolaires ou dans les activités d'accompagnement de ces programmes. Ils estiment à cet égard que la Maison de l'histoire européenne doit être dotée des moyens financiers nécessaires pour lui permettre de devenir un pôle de connaissances et une plateforme collaborative pour les jeunes chercheurs, enseignants et étudiants de toute l'Union européenne.

Soulignant le rôle croissant de l'éducation numérique dans la découverte du patrimoine culturel, le rapport préconise de développer des initiatives d'apprentissage en ligne de qualité afin de rendre plus accessible la découverte du patrimoine culturel et de renforcer les compétences liées au patrimoine dans toute l'Europe.

Inquiets du manque croissant d'artisans qualifiés, de professionnels de la restauration et d'experts du patrimoine, les députés invitent la Commission à intégrer dans les futures initiatives portant sur la conservation du patrimoine culturel la préservation des pratiques et des connaissances qui y sont essentielles.

Patrimoine culturel numérique

Les députés reconnaissent l'intérêt grandissant du patrimoine culturel numérique, en particulier lors des pandémies et des confinements liés à celles-ci, étant donné que les outils de communication virtuelle constituent une source de réconfort et le seul moyen pour les personnes, y compris celles issues de milieux défavorisés et handicapées, d'accéder à la culture.

Le rapport souligne la nécessité de mettre en place un cadre européen global doté d'un financement adéquat pour la protection et la promotion du patrimoine numérique. Il demande une révision globale de la recommandation de la Commission du 27 octobre 2011 sur la numérisation et l'accessibilité en ligne du matériel culturel et la conservation numérique, pour mieux tenir compte des progrès technologiques ainsi que des possibilités et des enjeux des dix dernières années.

Les députés appellent à développer davantage la plateforme Europeana, qui sert de bibliothèque numérique, d'archives, de musée et de plateforme éducative en Europe, y compris en lui allouant un financement adéquat. Ils insistent également pour que le matériel à numériser soit sélectionné de manière impartiale afin de garantir la crédibilité des archives et collections numériques.

Potentiel économique et durabilité

Les députés reconnaissent que le tourisme culturel durable présente un potentiel considérable pour engendrer de la croissance et des emplois dans l'Union, étant donné que quatre touristes sur dix choisissent leur destination en fonction de son offre culturelle. Ils soulignent toutefois que la promotion du tourisme culturel doit être faite de manière inclusive eu égard aux communautés et aux économies locales, aux modes de vie et aux traditions, et qu'elle doit concilier exigences économiques, sociales, culturelles et environnementales.

Le rapport recommande à cet égard de redoubler d'efforts pour encourager les déplacements vers des destinations et des zones rurales moins connues et moins recherchées, ainsi que les voyages à basse saison.

Les députés s'inquiètent de l'incidence sur le patrimoine culturel de la pollution, du vandalisme, des vols, d'un tourisme mal géré et d'un développement incontrôlé, ainsi que du réchauffement et du changement climatique. Les États membres sont invités à mettre en place des mécanismes solides pour empêcher la surexploitation du patrimoine culturel, notamment par les flux touristiques mal gérés.

Vers une approche stratégique du patrimoine culturel

Les députés invitent la Commission à adopter une vision plus globale du patrimoine culturel, en traitant de manière égale les patrimoines matériel, immatériel, naturel et numérique et en les considérant comme étant interconnectés et indissociables. Ils recommandent une coopération stratégique entre l'Union européenne et les autres organisations internationales, en particulier l'Unesco et le Conseil de l'Europe, afin de mieux coordonner les efforts et les normes communes visant à préserver et à promouvoir le patrimoine culturel et à échanger les bonnes pratiques.

Le rapport appelle une nouvelle fois à doubler le budget du programme Europe créative et à tripler le budget du programme Erasmus+ dans le prochain cadre financier pluriannuel. Il exhorte la Commission et les États membres à apporter un soutien financier adéquat et ciblé afin d'atténuer la crise dans ces secteurs de la culture et de la création, y compris en donnant accès aux prestations sociales aux personnes exerçant des formes d'emploi atypiques.

Constituer un héritage politique utile dans la perspective de l'année européenne du patrimoine culturel

2019/2194(INI) - 20/01/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 644 voix pour, 18 contre et 27 abstentions, une résolution sur la constitution d'un héritage politique utile dans la perspective de l'Année européenne du patrimoine culturel.

Reconnaître la valeur du patrimoine culturel

Selon les députés, le patrimoine culturel européen est une source de mémoire et de connaissance qui renforce le sentiment commun d'appartenance, favorisant ainsi la diversité, le dialogue, la cohésion, la solidarité et la compréhension mutuelle.

Près d'un tiers des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco se situent dans l'EU-27. Plus de 300.000 personnes travaillent dans le secteur du patrimoine culturel, tandis que 7,8 millions d'emplois y sont indirectement liés. Au cours de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, plus de 23.000 événements se sont déroulés, qui ont touché plus de 12,8 millions de personnes dans les États membres.

Le Parlement a invité la Commission et les États membres à amplifier leur action pour protéger, renforcer et promouvoir la diversité linguistique à l'ère numérique, à inclure le patrimoine culturel des minorités présentes en Europe dans toute réflexion sur le patrimoine européen, et à soutenir financièrement les événements culturels et les festivals culturels traditionnels européens compte tenu de leur rôle de sensibilisation à la richesse et à la diversité culturelles de l'Europe.

Éducation et compétences

Les députés ont réaffirmé l'importance de l'inclusion de différentes formes artistiques, telles que la musique, le cinéma, le théâtre, la littérature, l' architecture et le design, dans les programmes scolaires ou dans les activités d'accompagnement de ces programmes. Ils ont invité la Commission à intégrer plus complètement le patrimoine culturel dans sa stratégie pour un espace européen de l'éducation, afin d'aider les étudiants à acquérir un sens aigu de la citoyenneté européenne.

Le Parlement a recommandé de :

- doter la Maison de l'histoire européenne des moyens financiers nécessaires pour lui permettre de devenir un pôle de connaissances et une plateforme collaborative pour les jeunes chercheurs, enseignants et étudiants de toute l'Union européenne;

- développer des initiatives d'apprentissage en ligne de qualité, notamment des cours en ligne ouverts à tous, afin de rendre plus accessible la découverte du patrimoine culturel et de renforcer les compétences liées au patrimoine dans toute l'Europe.

Inquiets du manque croissant d'artisans qualifiés, de professionnels de la restauration et d'experts du patrimoine, les députés ont invité la Commission à intégrer dans les futures initiatives portant sur la conservation du patrimoine culturel la préservation des pratiques et des connaissances qui y sont essentielles.

Patrimoine culturel numérique

Le Parlement a reconnu l'intérêt grandissant du patrimoine culturel numérique, en particulier lors des pandémies et des confinements liés à celles-ci, étant donné que les outils de communication virtuelle constituent une source de réconfort et le seul moyen pour les personnes, y compris celles issues de milieux défavorisés et handicapées, d'accéder à la culture. Il a souligné l'importance de numériser les œuvres culturelles de manière impartiale afin de garantir la crédibilité des archives et collections numériques.

La résolution a plaidé pour la mise en place d'un cadre européen global doté d'un financement adéquat pour la protection et la promotion du patrimoine numérique. Elle a appelé à développer la plateforme Europeana, qui sert de bibliothèque numérique, d'archives, de musée et de plateforme éducative en Europe, y compris en lui allouant un financement adéquat. Elle a également demandé que davantage de ressources soient consacrées à la promotion, à la création et à l'enrichissement des encyclopédies en ligne.

Potentiel économique et durabilité

Les députés ont reconnu le potentiel considérable tourisme culturel durable pour engendrer de la croissance et des emplois dans l'Union, étant donné que quatre touristes sur dix choisissent leur destination en fonction de son offre culturelle. Ils ont toutefois souligné que la promotion du tourisme culturel devait être faite de manière inclusive eu égard aux communautés et aux économies locales, aux modes de vie et aux traditions, et qu'elle doit concilier exigences économiques, sociales, culturelles et environnementales.

La résolution a recommandé à cet égard de redoubler d'efforts pour encourager les déplacements vers des destinations et des zones rurales moins connues et moins recherchées, ainsi que les voyages à basse saison.

Les députés s'inquiètent de l'incidence sur le patrimoine culturel de la pollution, du vandalisme, des vols, d'un tourisme mal géré et d'un développement incontrôlé, ainsi que du réchauffement et du changement climatique. Les États membres ont été invités à mettre en place des mécanismes solides pour empêcher la surexploitation du patrimoine culturel, notamment par les flux touristiques mal gérés.

Vers une approche stratégique du patrimoine culturel

Le Parlement a invité la Commission à adopter une vision plus globale du patrimoine culturel, en traitant de manière égale les patrimoines matériel, immatériel, naturel et numérique et en les considérant comme étant interconnectés et indissociables. Il a recommandé une coopération stratégique entre l'Union européenne et les autres organisations internationales, en particulier l'Unesco et le Conseil de l'Europe, afin de mieux coordonner les efforts et les normes communes visant à préserver et à promouvoir le patrimoine culturel et à échanger les bonnes pratiques.

La résolution a appelé une nouvelle fois à doubler le budget du programme Europe créative et à tripler le budget du programme Erasmus+ dans le prochain cadre financier pluriannuel. Elle a exhorté la Commission et les États membres à apporter un soutien financier adéquat et ciblé afin d'atténuer les effets de la crise de la COVID-19 dans les secteurs de la culture et de la création, y compris en donnant accès aux prestations sociales aux personnes exerçant des formes d'emploi atypiques.